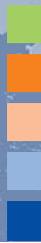


La maison

Maison d'accueil hébergeant des Personnes Agées dépendantes



clos saint-jean - voreppe





voreppe, au cœur de la nature

à la porte des Alpes,



un environnement privilégié

Située à 15 km de Grenoble, à la porte des Alpes, au pied des massifs de la Chartreuse et du Vercors, Voreppe bénéficie d'un environnement privilégié. Au bout de chaque rue, la nature et les montagnes se dessinent à perte de vue. La qualité de la vie, Voreppe la cultive aussi dans tous ses quartiers, à travers ses places, ses parcs et ses squares. La commune a gardé son âme de village.

La Maison est en plein cœur de Voreppe, à proximité immédiate du centre-ville et des ses rues piétonnes. La Maison propose dans un bâtiment très confortable, 60 chambres toutes équipées. Sur une surface de 3000 m²,

l'établissement offre un espace savamment agencé sur un site calme et facile d'accès : le Clos Saint-Jean.

La résidence est un établissement public autonome soumise aux dispositions de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle est le fruit d'un travail collectif de différents élus. Mise en place en 1990 par la municipalité de Voreppe, Le projet continue de se développer en s'adaptant au besoin du site. L'évolution de l'offre de soins tient compte du contexte de l'accueil des personnes âgées de Voreppe et des mesures en cours.



vivre à la maison en famille



la sécurité dans le confort



l'esprit de famille préservé



Chaque chambre dispose d'un cabinet de toilette. Les pensionnaires ont la possibilité d'apporter un meuble personnel, d'installer le téléphone, la télévision. Pour plus de sécurité, les 60 chambres possèdent un système d'appel qui permet aux pensionnaires, en cas de besoin ou d'urgence, d'être secouru dans les plus brefs délais.

Afin de conserver l'ambiance conviviale de la cuisine familiale et pour le plaisir de la table, les repas sont servis dans la salle à manger. Confectionnés par les cuisiniers de La Maison, un soin particulier est apporté dans la variété et l'équilibre des menus.



des services au quotidien



pour son bien-être et son autonomie
une présence de tous les instants

Le personnel assure les trois repas, une collation à 16 heures, un service de tisane au coucher, l'hygiène des locaux, l'entretien du linge de maison et personnel (à l'exclusion des matières délicates), le service courrier et l'aide à la personne dans les actes essentiels de la vie.

L'animatrice organise chaque après-midi une rencontre thématique, différente selon le calendrier.

Une coiffeuse à domicile offre ses services toutes les semaines.

Le résident organise son temps, entouré d'un personnel attentif. Les soins et le suivi médical sont assurés par une équipe professionnelle composée d'infirmières, d'aides-soignantes et de médecins agréés par l'établissement. Cependant, toute personne a la faculté de bénéficier de soins du praticien de son choix se conformant aux usages de La Maison. Il suffira de s'en exprimer par écrit. Une permanence a lieu toutes les nuits.

Au sein de La Maison, l'équipe soignante accompagne les fins de vie dans la limite du contexte médical de la personne.



vivre à la maison ensemble



échanges et distraction

réception de ses proches

Au rez-de-chaussée, un espace télévision, un coin détente permettent aux résidents de participer à la vie communautaire.

Des pièces modulables sont prévues pour les diverses activités de loisirs et de sports. Une animatrice assure la coordination dans les activités proposées : promenades, gymnastique, cinéma, messe, sorties, atelier mémoire, bricolage...

Chacun peut recevoir à toutes les heures de la journée. Cependant, il est demandé aux familiers et amis de respecter, dans la mesure du possible, les heures de repas, de soins et de repos (au-delà de 21 heures).

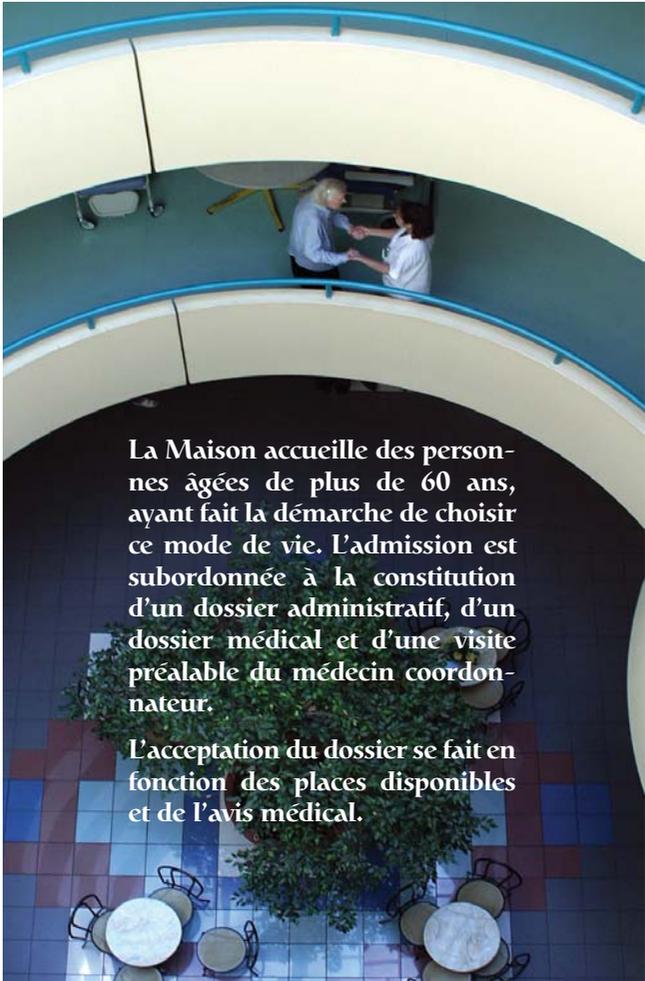
admission et formalités

La tarification est adaptée.

La facturation se fonde sur une tarification ternaire :

- Le tarif hébergement recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien et d'animation de la vie sociale de l'établissement. Ces prestations sont à la charge intégrale des résidents. En fonction des ressources, des aides financières peuvent être accordées. Il s'agit de l'aide sociale, de l'allocation logement.

- Le tarif dépendance recouvre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Le résident paiera en fonction de son état de dépendance formalisé par un classement dans une grille nationale qui se nomme AGGIR. Le bilan de dépendance est constaté par l'équipe de soins et avalisé par le médecin. Le résident pourra



La Maison accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, ayant fait la démarche de choisir ce mode de vie. L'admission est subordonnée à la constitution d'un dossier administratif, d'un dossier médical et d'une visite préalable du médecin coordonnateur.

L'acceptation du dossier se fait en fonction des places disponibles et de l'avis médical.

relever du GIR1-2 ou 3-4 ou 5-6. Cette cotation permettra la facturation et l'obtention de l'Aide personnalisée à l'autonomie. Cette aide ne couvre pas intégralement le tarif dépendance, une participation égale au tarif dépendance 5-6 est demandée au résident. En fonction des revenus, l'aide sociale en assure le règlement.

- Le tarif soins recouvre les prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en charge des affections somatiques et psychiques des personnes accueillies. Ce volet est à la charge de la Sécurité Sociale sous forme de forfait. Il ne comprend ni les actes des médecins libéraux, ni les examens radiologiques et biologiques, ni les médicaments, ni le petit matériel. Tous ces actes font l'objet d'un remboursement à titre personnel auprès des diverses caisses et mutuelles auxquelles les résidents sont affiliés.

un accompagnement qualifié

L'organe décisionnel

- Le Conseil d'Administration de La Maison a pour mission de régler par délibération le fonctionnement financier et structurel de l'Etablissement. Ses actes sont soumis à l'approbation des services de tutelle DPPA et DDASS. Il est formé de représentants des collectivités territoriales (Conseillers Municipaux, Conseillers Généraux), de personnes accueillies, de collaborateurs techniques (médecin), d'une représentant du personnel. Le Maire de la commune est Président de droit.
- La Direction met en œuvre les décisions du Conseil. Elle est habilitée à assurer la conduite générale de l'établissement : décide des admissions en collaboration avec le médecin coordonnateur, nomme le personnel, gère le budget. Le Directeur est l'ordonnateur des dépenses et recettes de La Maison.

L'organe de concertation

- Le Conseil de la Vie sociale est composé des représentants de l'organisme gestionnaire et de résidents. Cette instance donne son avis sur les prestations, la tarification, la vie de La Maison. Elle fait également des propositions



Une équipe de professionnels entourée de ses qualités humaines les résidents grâce à sa motivation. Elle maintient le lien social, l'autonomie dans le respect de la personne et dynamise tous les protagonistes autour d'un projet de vie.

sur le fonctionnement et l'animation.

L'organe de coordination

- Le médecin coordonnateur organise et dynamise l'activité des médicaux et paramédicaux autour du projet de soin de l'Etablissement.

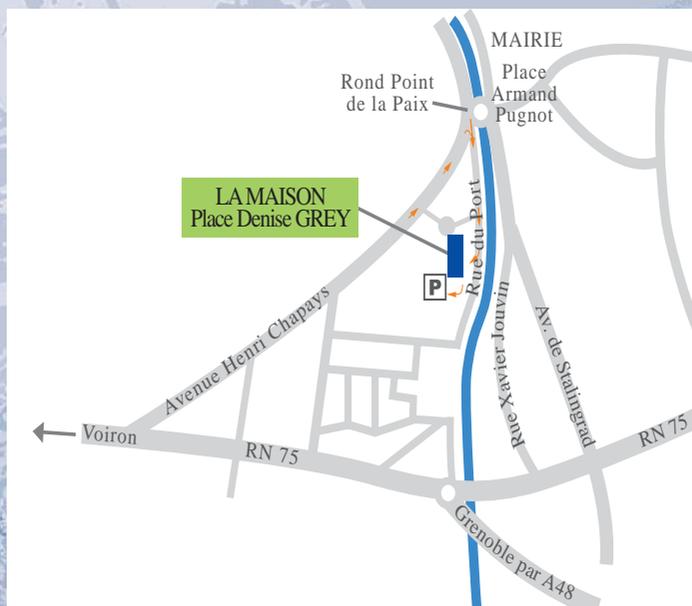
L'organe opérationnel

- Apprès de l'administration, les résidents trouvent assistance à la gestion de leur dossier administratif et des formalités.
- Le service de soins composé d'infirmiers et d'aides soignantes accompagne les résidents dans les actes essentiels de leur vie tout en assurant les prescriptions médicales.
- Un ensemble d'agents assure les fonctions hôtelières : cuisine, blanchisserie, ménage.
- Un animateur à temps partiel offre un panel d'activités récréatives et fonctionnelles adaptées aux résidents qui le souhaitent.
- Des agents de nuit veillent au sommeil des résidents en toute sécurité.

- La Maison est, à la demande, ouverte aux intervenants extérieurs agréés tels les podologues, les kinés, les esthéticiennes, les coiffeuses.

La maison

Maison d'accueil hébergeant des personnes âgées dépendantes



1, place Denise Grey
38340 VOREPPE
Tél. 04 76 50 29 42
Fax 04 76 50 82 61

e-mail : maisonretraite.voreppe@wanadoo.fr